



## **RÈGLEMENT DU JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT ORGANISÉ PAR LA VILLE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE POUR LA QUATRIÈME ÉDITION DES ALLÉES ITALIENNES**

### **Article 1 : Objet**

La Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue domiciliée rue Carnot 84800 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, à l'occasion de la 4<sup>e</sup> édition des Allées italiennes du 6 au 10 juin 2019. La participation à ce tirage au sort implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables aux jeux en France. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

### **Article 2 : Conditions de participation**

Le jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toutes les personnes majeures âgées de plus de 18 ans.

### **Article 3 : Durée**

Le jeu se déroulera du jeudi 6 au lundi 10 juin à 16h30.

### **Article 4 : Modalités de participation**

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Le jeu est diffusé via un flyer distribué au sein des commerces partenaires et mis en ligne sur internet ([www.islesurlasorgue.fr](http://www.islesurlasorgue.fr), sur la page Facebook officielle de la Ville L'Isle-sur-la-Sorgue ° L'Officiel, sur le site de l'événement Les Allées italiennes au parc Gautier, via la presse). Pour participer, il suffit de remplir le verso de flyer publicitaire avant le lundi 10 juin à 16h30, en précisant le nom, prénom, téléphone et la ville du domicile. Le bulletin intégralement renseigné doit être déposé dans une urne située au parc Gautier. La participation est limitée à un bulletin par foyer (même nom, même adresse). Tout bulletin incomplet ou illisible ne pourra être pris en compte.

### **Article 5 : Désignation du gagnant**

Le gagnant sera désigné par tirage au sort. Le tirage au sort sera organisé le lundi 10 juin à 17h au parc Gautier. Le gagnant sera avisé oralement par microphone par l'organisateur ou, s'il n'est pas présent sur place, par téléphone. Du seul fait de la participation au jeu, le gagnant autorise l'organisateur à reproduire et à utiliser son nom, son prénom et son image, dans le cadre de l'information aux participants dans toute opération d'information lié au présent jeu, sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné.

### **Article 6 : Description du lot**

Le jeu concours est doté d'un lot offert par SAS VOYAGES ARNAUD L ISLE SUR LA SORGUE : une semaine de vacances en Grèce sur l'île d'Eubée au club Marmara d'Amarynthos - all inclusive - pour deux personnes, du 28 septembre 2019 au 5 octobre 2019, d'une valeur totale de 1 150 €. Ce lot



attribué ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni la remise d'une contre-valeur en argent, totale ou partielle, ni à l'échange ou remplacement, pour quelque cause que ce soit.

#### **Article 7 : Exclusion**

L'organisateur pourra annuler la participation d'un ou plusieurs joueur(s) en cas de constatation d'un comportement frauduleux ou de violation des dispositions du présent règlement.

#### **Article 8 : Règlement**

Le règlement complet est consultable du 6 au 10 juin 2019 sur le site de l'événement Les Allées Italiennes au parc Gautier chez chaque exposant. Il est également téléchargeable sur Internet sur [www.islesurlasorgue.fr](http://www.islesurlasorgue.fr). Le règlement pourra être adressé gratuitement par email ou par courrier à toute personne en faisant la demande.

#### **Article 9 : Litige**

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du règlement ou qui ne serait pas prévu par celui-ci sera tranchée par l'organisateur.

#### **Article 10 : Loi Informatique et Liberté**

Conformément aux dispositions légales en matière de protection des données personnelles, et notamment à l'article 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant qu'il peut exercer auprès de la société organisatrice.